



## BARÈME D'HONORAIRES

### VENTE

Montant de la vente

Honoraires TTC

(calculés selon le prix de vente)

Jusqu'à 299 999€	6%
De 300 000€ à 599 999€	5%
De 600 000€ à 1 099 999€	4,5%
A partir de 1 100 000€	4%

Charge de la rémunération: acquéreur

### LOCATION ANNUELLE

Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail: **8€ TTC/m<sup>2</sup> \***

Honoraires de réalisation de l'état des lieux: **3€ TTC/m<sup>2</sup> \***

\* selon le plafonnement des honoraires prévu par le décret N°2014-890 du 1er août 2014

Charge de la rémunération: pour moitié entre le propriétaire et le locataire

### GESTION LOCATIVE ANNUELLE: 10% TTC

du loyer hors charges

Charge de la rémunération: propriétaire

### GESTION LOCATIVE SAISONNIÈRE: 22% TTC

du montant global de la location

Charge de la rémunération: locataire

[www.agencedelesterel.com](http://www.agencedelesterel.com)